

La Fraternité en actes – retour sur l'événement du 11.04.11

Pour se loger, se nourrir, s'habiller, se déplacer, se soigner, des millions de nos concitoyens sont contraints à des stratégies d'adaptation. Nombre



d'entre eux y répondent en créant des initiatives collectives locales d'entraide et de solidarité, c'est-à-dire des garages d'auto-réparations, des crèches parentales, des collectifs de sans domicile fixe, des lieux de rencontre et de vie communautaires pour des personnes âgées ou des personnes handicapées, des jardins collectifs, des épiceries sociales, des réseaux d'auto-réhabilitation de logement ou d'auto-construction...

« La fraternité en actes – L'entraide civile et l'expérimentation locale, vecteurs de cohésion sociale » était le titre d'une journée-débat à Paris le 11 avril par une plateforme d'associations (ACEPP, les compagnons bâtisseurs, Fapil, les Centres sociaux, la fédération PACT, Secours catholique-caritas, solidarités paysans, Récit et Voisins et citoyens en Méditerranée)

Enfants, jeunes, étudiants, chômeurs, travailleurs pauvres, retraités, exclus..., beaucoup sont aujourd'hui touchés par la précarité, la pauvreté et l'isolement qui s'étendent et deviennent durables. Pour se loger, se nourrir, s'habiller, se déplacer, se soigner, des millions de nos concitoyens sont contraints à des stratégies d'adaptation.

Nombre d'entre eux y répondent en créant des initiatives collectives locales d'entraide et de solidarité, c'est-à-dire des garages d'auto-réparations, des crèches parentales, des collectifs de sans domicile fixe, des lieux de rencontre et de vie communautaires pour des personnes âgées ou des personnes handicapées, des jardins collectifs, des épiceries sociales, des réseaux d'auto-réhabilitation de logement ou d'auto-construction... Véritables lieux de coopération où leurs acteurs sont bénéficiaires et producteurs, ces associations sont tout à la fois légitimes, non reconnues et rencontrent des difficultés réglementaires.

Aussi, la Plateforme nationale pour une fraternité en actes a-t-elle choisi de lancer un débat autour de deux propositions :

- Reconnaître les activités d'entraide en les incluant dans le code civil, afin de protéger les personnes, les activités et les productions dans le cadre des initiatives d'entraide citoyenne.
- Créer un droit à l'innovation et à l'expérimentation au niveau territorial, en lien avec un réseau associatif et intégré dans un partenariat local.

Placée sous la présidence de Nicolas About, sénateur, président du groupe Union Centriste, cette journée-débat a proposé deux tables-rondes introduites par des témoignages des acteurs d'initiatives locales de solidarité issues de l'ensemble des réseaux nationaux, sur :

- l'entraide civile
- les expérimentations locales

Cette journée a rassemblé des universitaires ; Alain Supiot, professeur de droit à l'Université de Nantes et François Gaudu, professeur de droit à l'Université de Paris Panthéon-Sorbonne, des élus ; Patrick Braouzec, député de Seine-Saint-Denis, Jean Desessard, sénateur, Michel Dinet, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, des personnalités ; Bernard Sellier, sénateur honoraire ancien président du CNLE, Marie-Thérèse Join-Lambert, présidente fondatrice de l'ONPES, Bruno Lachesnaie, directeur de l'action sociale au CCMSA et des représentants des syndicats de salariés.

Contact: ???